

## COMPTE RENDU

Séance du lundi 13 janvier 2025

### **Membres de la Commission**

Marc PAPINUTTI	Président
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Marie-Céline BATTESTI	
Daniel BIDEAU	
Loïc BLONDIAUX	
Jean-Pierre BOMPARD	
Pascal CLOUAIRE	
Christophe DAGUE	
Jérémie CODET	
Stéphanie GWIZDAK	
Mireille HEERS	
Dominique HOESTLANDT	
Thierry LATASTE	
Kristina PLUCHET	
Danielle SIMONNET	
Jean-Michel THORNARY	
Ginette VASTEL	

### **Pouvoirs**

Anne BERRIAT  
Cécile GALLIEN

### **Salariées et salariés de la CNDP**

Sylvie BLUMENKRANTZ, collaboratrice du président  
Luna-Mel DA SILVA, stagiaire  
Dimitra FINIDORI, chargée de mission  
Maïmouna KAMAGATE, chargée de mission  
Yamina KERZALE, responsable de l'information et de la communication  
Marie-Liane SCHÜTZLER, chargée de mission

La séance se tient en visio-conférence.

Le Président Marc Papinutti ouvre la séance de la Commission nationale à 9h00 après s'être assuré que le quorum est atteint.

## NOUVELLES SOLlicitATIONS

---

### I. Nouvelles saisines (L121-8)

#### **Projet MACARON d'usine de production de matériaux actifs de cathode à Saint-Saulve (59)**

Présentation par :

##### RTE

Cyril Wagner, directeur adjoint, pôle gestion de l'infrastructure  
Stéphanie Lardin, chargée de concertation

##### AXENS

Olivier Callebert, directeur du projet implantation Macaron  
Bénédicte Leveau, chargée de mission « grands projets »

##### 2concert

Martin Bacholle, chef de projet  
Etienne Juin, consultant

Les responsables du projet présentent le contexte, les caractéristiques techniques du projet, ainsi que les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux.

Les échanges entre les membres de la Commission et les responsables des projets ont porté sur :

- l'éventuel rôle des capitaux chinois dans le financement ;
- l'existence de comparatifs entre les technologies utilisées (NMC/LFP) et leur parts de marché ;
- le nombre d'intrants dangereux utilisés et les conditions dans lesquelles ils seront stockés ;
- la stabilité des produits utilisés ;
- le devenir des déchets issus de la production ;
- les « risques métiers » ayant été identifiés ;
- la provenance des métaux utilisés.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide d'une concertation préalable et désigne Mmes Catherine JACQUART et Anne-Marie ROYAL garantes de la concertation préalable.

#### **Schéma décennal de développement du réseau RTE (SDDR)**

Présentation par :

##### RTE

Chloé Latour, directrice stratégie et régulation  
Delphine Porfirio, directrice du département concertation et environnement

Le responsable du projet présente le contexte, les caractéristiques techniques du projet, ainsi que les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux.

Les échanges entre les membres de la Commission et le responsable du projet ont porté sur :

- la mise en concertation ou non des hypothèses de simulation de consommation énergétique ;
- l'articulation de ce plan avec la PPE ;
- les contraintes précises qui pèsent sur le calendrier du SDDR ;
- les sources de financement des investissements et de l'exploitation du réseau à venir ;
- la mise en concertation ou non des choix technologiques.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide d'organiser un débat public et désigne M. Francis BEAUCIRE président de la commission particulière en charge de l'animation du débat public.

## **II. Désignation de garantes ou de garants (L121-17, L. 121-16-2)**

### **Projet d'aménagements divers sur l'axe routier Granville Avranches (50)**

La Commission nationale désigne M. Bruno BOUSSION garant de la concertation préalable.

### **Projet d'unité de méthanisation agricole sur la commune de Mondragon (84)**

La Commission nationale désigne Mmes Sophie GIRAUD et Valérie SAKAKINI garantes de la concertation préalable.

## **PROCÉDURES EN COURS**

---

### **I. Fin de missions de concertation préalables (L. 121-17, L. 121-8)**

#### **Projet de révision de la charte du PNR du ballon des Vosges (88)**

La Commission nationale met fin à la désignation de Mme Solange GARIN et de M. Désiré HEINIMANN garante et garant de la concertation préalable suite à la demande de mettre fin à la concertation préalable avec garant formulée par le représentant du Parc naturel du ballon des Vosges.

#### **Projet de création d'un réseau de transport d'hydrogène pur entre la zone portuaire de Fos, l'étang de Berre et Manosque et des sites de stockage de ce bassin (13)**

La Commission nationale met fin à la concertation préalable et à la désignation de M. Etienne BALLAN, de Mme Dominique de LAUZIERES et de M. Jean TARTANSON garante et garants de la concertation préalable du fait de l'intégration de ce projet dans le cadre de l'organisation d'un débat global sur le territoire de Fos-Etang de Berre et territoires connexes par décision de la Commission du 11 décembre 2024.

## II. Désignation de garantes ou de garants (L. 121-16-2)

### Projet de mise à 2x2 voies RN42 de Nabringhen à Bullescamps (62)

La Commission nationale désigne M. Christophe BACHOLLE pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

## III. Présentation du DMO, du calendrier et des modalités (L. 121-8)

### Projet d'une paire de réacteurs EPR2 à proximité du site du Bugey

Présentation par :

#### EDF

Carole Dionisi, directrice Permiting

Laurence Poussel, responsable intégration territoriale EPR2

Pierre-Franck Thomé-Jassaud, directeur du débat public EPR2

#### RTE

Timothée David, directeur des affaires publiques Auvergne-Rhône-Alpes

Gilles Obrecht, chef de projet raccordement

Valérie Perrin, concertante

Présentation du calendrier et des modalités par :

David Chevallier, président de l'équipe du débat

En présence de l'équipe du débat et du secrétariat général :

François Besnus

Carmen Bouley de Santiago

Denis Cuvillier

Nathan Dupont

Christophe Herbreteau

Nicolas Le Méhauté

Véronique Morel

Nathalie Pinel

Léo Printemps

Lucie Van der Meulen

Jean-Michel Thornary se déporte et quitte la réunion.

Les responsables du projet présentent le dossier de concertation, les modalités et le calendrier.

S'ensuit un échange avec les membres de la Commission et le président de la commission particulière du débat public (CPDP) portant sur :

- la présence d'éléments sur le financement du projet ;
- les critères de choix du territoire de 100 km retenu autour de la centrale pour l'organisation des événements du débat ;
- la sous-traitance (sur combien de niveaux) et les risques pour les salarié.e.s ;

- les missions du comité de la donnée ;
- les incidence de la fusion entre l'ASN et l'IRSN.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale constate que le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour ouvrir le débat public relatif au projet d'EPR2 dans le Bugey. Le débat public se déroulera du 28 janvier 2025 au 15 mai 2025.

#### **IV. Reddition des comptes (L 121-8) et lancement de la concertation continue (L. 121- 14)**

### **Projet de création d'une ligne de transport d'électricité à 400 000 Volts entre les postes de Chaingy et Dambron (45,28)**

Présentation par :

#### **RTE**

Pierre Deknuydt, responsable de projet  
Carole, responsable concertation

En présence des garant.e.s :

Estelle Gresle  
Jean-Claude Ruysschaert

Lors de la séance, le porteur de projet présente en quoi la concertation a modifié son projet ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garant.e.s. La Commission nationale constate que le document publié par le maître d'ouvrage suite au bilan de la concertation préalable a pris en considération, par des réponses argumentées, l'ensemble des questions, argumentations et contributions du public, et apporté une réponse positive aux demandes et recommandations formulées par la garante et le garant.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du bilan des garant.e.s ainsi que de la réponse du porteur de projet et rend un avis qui recommande qu'il poursuive, dans le cadre de la concertation continue, avec la même qualité d'échanges et de transparence que celle manifestée lors de la concertation préalable, qu'il porte une attention particulière au dialogue avec la population et les agriculteurs et agricultrices directement touché.e.s par le fuseau retenu et qu'à cet effet il définisse et rende publiques au plus tôt les modalités d'association de ces publics.

La Commission nationale désigne Mme Estelle GRESLE pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

### **Projet de mine de lithium dans l'Allier**

Présentation par :

## IMERYS

Guillaume Delacroix, Senior VP Performance Minerals EMEA

Vincent Gouley, Communications & Sustainability Director Lithium Projects

Daniela Liebetegger, Social Sustainability & Standards Director Lithium Projects

Alan Parte, VP Lithium Projects

## RTE

Julien Fontaine, responsable de projets

Jean-Laurent Sage, chargé d'études concertation et environnement

## PARIMAGE (AMO)

Simon Bleau

Héloïse Lemarchand-Patcina

En présence de l'équipe du débat :

Mathias Bourrissoux

Claire Bouteloup

Marine Chuberre

Nicolas Le Méhauté

Mathilde Rambourg

Dominique Simon

Romain Tord

Lors de la séance, le porteur de projet présente en quoi le débat public a modifié son projet ainsi que les principales réponses données aux recommandations de la commission particulière du débat public.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale rend un avis qui constate que les maîtres d'ouvrage ont abordé une partie des sujets soulevés dans le compte rendu et le bilan du débat public, apportant des réponses parfois partielles aux arguments soulevés par le public et aux recommandations de la commission particulière du débat public ; que la poursuite du projet et les grands principes de sa mise en œuvre, notamment son envergure, ses coûts et impacts, sont confirmés par les maîtres d'ouvrage dans leur globalité ; que les maîtres d'ouvrage font évoluer significativement certains aspects du projet, en particulier pour ce qui concerne la durée d'exploitation, le repositionnement du site de chargement, et la décision d'abandonner la production et la commercialisation du feldspath ; que les réponses apportées par les maîtres d'ouvrage aux demandes de réponses et aux observations et propositions du public apportent peu d'éléments nouveaux par rapport au débat ; que les questions portant sur les sujets macro-économiques (opportunité du projet au regard du contexte, positionnement sur le marché mondial, débouchés nationaux...), les enjeux d'intégration dans le tissu local (impact sur les activités préexistantes, notamment touristiques), les objectifs d'optimisation des retombées locales et les modalités précises de gouvernance (responsabilités des comités de suivi et groupes de travail, par exemple), restent posées et demandent majoritairement à être approfondies et clarifiées lors de la concertation continue.

La Commission nationale recommande que dès le lancement de la

concertation continue, soient précisées les modalités d'information et de participation des publics d'ici les enquêtes publiques portant sur le projet industriel, et soient présentées les premières réponses des maîtres d'ouvrage ; que les parties-prenantes, dans leur diversité, soient représentées dans chacune des instances de gouvernance qui seront mises en place, et ce dès la phase de cadrage des études à venir ; que les rôles, missions et sujets traités par les instances de gouvernance, et notamment les comités de suivi de sites, soient précisés, avec un lien clairement défini avec les prises de décision ; que soient précisées l'échéance d'adhésion et la procédure de labellisation au standard IRMA « nouvelle génération », en éclairant les publics sur sa plus-value en complément des nouvelles dispositions du code minier ; que les éléments nouveaux et notamment les études de faisabilité, celles d'impact social et environnemental soient portés à la connaissance du public au fur et à mesure de leur avancement sans attendre l'étape finale des enquêtes publiques..

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mme Claire BOUTELOUP pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique concernant ce projet.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### **Actualisation de la liste nationale des garantes et des garants**

La commission inscrit sur la liste nationale des garantes et des garants Mme Marine CHUBERRE, M. Christophe HERBRETEAU, Mme Nathalie PINEL, Mme Mathilde RAMBOURG et M. Romain TORD.

### **Saisine de député.e.s sur l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 dans les Alpes**

Point d'information.

La séance est levée à 13h00.